

Charte informatique et multimédia

Préambule :

Pour remplir ses missions de service public relatives à la culture, à l'éducation, à la formation et au loisir, la Médiathèque de Genilac met à la disposition du public un espace et des appareils multimédia accessibles gratuitement.

L'accès à ces services est conditionné à l'acceptation préalable de la présente charte, ainsi que du règlement intérieur. Le personnel est habilité à contrôler l'utilisation, **et le non-respect des règles peut entraîner la suspension immédiate de la consultation, voire l'interdiction d'usage ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la Médiathèque**

Il est interdit sur l'ensemble des appareils publics d'installer des programmes ou de modifier les paramètres. Les problèmes techniques doivent être signalés au personnel qui est seul autorisé à manipuler le matériel. **Une détérioration donnera lieu à un remboursement au prix d'achat.**

Les modalités d'organisation particulières de chaque service sont déterminées par le personnel et indiquées à l'accueil ou dans l'espace concerné.

Accès des mineurs :

Les usagers mineurs doivent bénéficier d'une autorisation signée par leur représentant légal. L'usage de l'espace multimédia et de son matériel en conformité avec la présente charte est placé sous la responsabilité des parents. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés.

Utilisation des ordinateurs et d'Internet :

La Médiathèque met à la disposition du public un espace multimédia avec six postes informatiques connectés à Internet et un espace de connexion wifi.

Les services suivants sont proposés :

- Logiciels bureautiques et multimédia
- Navigation sur Internet
- Impression de documents **(0.10 centimes par impression).**
- Connexion wifi avec un appareil personnel
- Liens vers des services complémentaires (*Médiathèque Numérique de la Loire, etc.*)

L'utilisateur s'engage à :

- Ne pas consulter, stocker ou diffuser des contenus non conformes aux lois françaises et européennes en vigueur, ou des contenus à caractère pornographique.
- Ne pas consulter des sites Internet présentant un risque pour la sécurité informatique.
- Ne pas recourir à des sites payants, ou à des transactions commerciales.
- Veiller à la protection de ses données personnelles et les effacer si nécessaire à l'issue de l'utilisation d'un appareil public.

Le personnel de la médiathèque ne pourra être tenu responsable en cas de vol de matériel ou de données par un tiers, et ne peut pas garantir la qualité des informations disponibles en ligne.

Utilisation des appareils multimédia (tablette, console de jeux, etc.) :

L'Espace Multimédia met également à la disposition du public deux tablettes à consulter sur place et une console de jeux vidéo.

Le choix des jeux et applications s'effectue uniquement parmi la liste proposée par la Médiathèque, et est soumis à la classification PEGI pour les usagers mineurs. Les accessoires nécessaires sont remis à l'unité en échange de la carte personnelle du Réseau Itinérances ou d'une pièce d'identité.

L'accès aux jeux vidéo est possible sur les jours de présence du médiateur numérique jeunesse :

- Mercredis, Vendredis et Samedis.

Dans l'éventualité où l'utilisateur enregistrerait sa progression dans une application sur un appareil public, la conservation des sauvegardes ne pourrait pas être garantie par la Médiathèque.

Conformément à la loi de 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et de la loi dite "HADOPI 2", les données de trafic sont conservées pendant 1 an et pourront être transmises à la demande des autorités judiciaires.

Conformément au respect de la RGPD, les données concernant le contenu des correspondances sont exclues de la conservation des données.

Je, soussigné

m'engage à respecter les dispositions de la charte informatique et multimédia, ainsi que du règlement intérieur de la Médiathèque de Genilac.

Date .. / .. /

Signature :

Pour les usagers mineurs :

Autorisation parentale :

Je soussigné (nom et prénom)

Représentant légal de : (nom et prénom de l'enfant)

.....

Autorise l'enfant sous ma responsabilité à utiliser l'espace multimédia et le matériel à disposition :

OUI NON

Je m'engage à ce qu'il respecte les termes de la charte informatique et multimédia, ainsi que le règlement intérieur de la Médiathèque de Genilac.

Date : .. / .. /

Signature du représentant légal de l'enfant mineur :